

Procès du cadmium, notre avocate prend la parole

23 mars 2021

Poursuivie depuis janvier 2015 en mise en danger de la vie d'autrui, la société fut d'abord condamnée en première instance, par le Tribunal correctionnel d'Angoulême. Le jugement était infirmé par la Cour d'appel de Bordeaux, dont la décision a été elle-même cassée par la chambre criminelle par un arrêt du 13 novembre 2019. Ce 12 mars 2021, devait se tenir, devant la Cour d'appel de Bordeaux l'audience de renvoi après cassation, une audience importante pour les salariés de SAFT qui subissent une intoxication au cadmium depuis de si nombreuses années. Au prétexte qu'après six ans de procédure, il n'aurait « pas été en état de plaider », l'employeur a demandé le renvoi de l'affaire à une audience ultérieure. Cette audience se tiendra le 2 juillet prochain. Dans cette longue course pour que justice soit dite, notamment pour nos camarades décédés, ces quelques mois ne changeront rien à l'affaire. Les salariés et les syndicats qui les soutiennent ne se laisseront pas de ses battre et seront présents autour des camarades qui tiennent depuis six ans.

Marie-Laure Dufresne-Castets, avocate en droit social

à lire aussi :

<https://www.lesinrocks.com/livres/comment-la-lutte-des-classes-se-poursuit-au-tribunal-133024-16-12-2017/>

• Emplacement : [ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Proces-du-cadmium-notre-avocate-prend-la-parole>